

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

DU COMITE SYNDICAL DU SYTTOM 19

Nombre de délégués en exercice :	20
Nombre de délégués présents :	14
Nombre de votants :	14
Nombre de pouvoirs :	0

L'an deux mille quatorze et le 20 novembre à 15H00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte Départemental pour le Transport et le Traitement des Ordures Ménagères, dûment convoqué le 13 novembre 2014, s'est réuni à l'UIOM de ROSIERS D'EGLETONS au lieu-dit Les Chaux, sous la présidence de Monsieur Marc CHATEL.

Etaient présents : Madame Jeanine VIVIER, Messieurs Bernard ROUGE, Francis HOURTOULLE, Daniel GREGOIRE, Jean-Pierre AOUT, Michel SAUGERAS, Jean BILOTTA, Marc CHATEL, Michel PLAZANET, Philippe JENTY, Henri GRANET, Hervé GOUTILLE, Jean-Marie FREYSSELINE, Jean-François LABBAT.

Absents excusés : Madame France ROUHAUD, Messieurs Gérard FAISY, André LAURENT, Daniel ESCURAT, Bernard MIEL, Jean-François LOGE, Xavier GRUAT.

Le quorum étant atteint pendant toute la séance, le comité syndical du SYTTOM 19 peut valablement siéger et délibérer.

➤ ➤ ➤

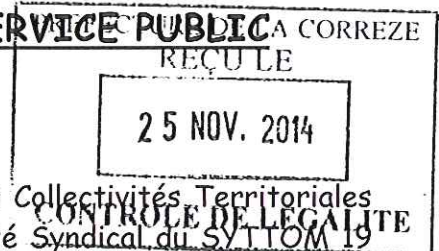
OBJET : N°2014/11/01 : MISE EN PLACE DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Rapporteur : Monsieur Jean-Marie FREYSSELINE

Conformément à l'article L1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'article 22-I5 du Code des Marchés Publics, le Comité Syndical du SYTTOM 19 doit mettre en place la commission de délégation de service Public, compétente pour dresser la liste des candidats admis à présenter une offre et émettre un avis sur ses offres. Elle devient également compétente pour émettre un avis sur tout projet d'avenant à une convention de DSP entraînant une augmentation du montant global à 5 %.

Considérant que pour les Établissements Publics de Coopération Intercommunale, cette commission est composée par :

- le Président du Syndicat ;
- et un nombre de membres égal à celui prévu pour la composition de la Commission de la collectivité au nombre d'habitants le plus élevé.



Considérant que les groupements de communes constituant le SYTTOM 19 comportent plusieurs collectivités de 3 500 habitants et plus ;

Il est proposé de :

- fixer à 5 le nombre de membres titulaires et à 5 le nombre de membres suppléants de la commission de délégation de service public ;
- procéder à l'élection des membres titulaires et suppléants ;
- décider que la commission de délégation de service public est mise en place pour la durée de la présente mandature.

10 candidatures ont été enregistrées :

- Monsieur Jean BILOTTA, délégué du SIRTOM d'USSEL ;
- Monsieur Michel PLAZANET, délégué du SIRTOM de BRIVE ;
- Monsieur Daniel GREGOIRE, délégué du SICRA d'ARGENTAT ;
- Monsieur Jean-Pierre AOUT, délégué du SIRTOM d'EGLETONS ;
- Monsieur Jean-Marie FREYSSELINE, délégué de TULLE AGGLO ;
- Monsieur Philippe JENTY, Président du SIRTOM de TREIGNAC ;
- Monsieur Jean-François LOGE, 2^{ème} Vice-Président du SIVOM de la COURTINE ;
- Monsieur Hervé GOUTILLE, délégué du SYSTOM de BORT ARTENSE ;
- Monsieur Jean-François LABBAT, délégué de TULLE AGGLO ;
- Monsieur Bernard ROUGE, délégué de la Communauté de Communes d'EYGURANDE.

Il a été procédé à l'élection des cinq délégués titulaires et des cinq délégués suppléants de la Commission de délégation de service public :

Membres titulaires :

- Monsieur Jean BILOTTA, délégué du SIRTOM d'USSEL ;
- Monsieur Michel PLAZANET, délégué du SIRTOM de BRIVE ;
- Monsieur Daniel GREGOIRE, délégué du SICRA d'ARGENTAT ;
- Monsieur Jean-Pierre AOUT, délégué du SIRTOM d'EGLETONS ;
- Monsieur Jean-Marie FREYSSELINE, délégué de TULLE AGGLO ;

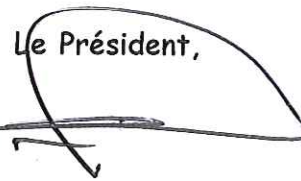
Membres suppléants :

- Monsieur Philippe JENTY, Président du SIRTOM de TREIGNAC ;
- Monsieur Jean-François LOGE, 2^{ème} Vice-Président du SIVOM de la COURTINE ;
- Monsieur Hervé GOUTILLE, délégué du SYSTOM de BORT ARTENSE ;
- Monsieur Jean-François LABBAT, délégué de TULLE AGGLO ;
- Monsieur Bernard ROUGE, délégué de la Communauté de Communes d'EYGURANDE.

Les candidats ci-dessus sont tous élus membres de la commission de délégation de service public du SYTTOM 19 à l'unanimité.

La commission de délégation de service public, présidée par Monsieur le Président du SYTTOM 19, est mise en place pour la durée de la présente mandature.

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
A Rosiers d'Egletons, le 20 novembre 2014

Le Président,

Marc CHATEL

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le 25/11/2014 et publication ou notification du 25/11/2014.....

